

Image not found or type unknown



séjour des roumains en france

Par **athomas**, le **25/09/2009** à **22:59**

quels sont les droits des personnes (des familles) roumaines vivant en france (avec quelques fois des enfants nés en france)?

peuvent-ils avoir de l'espoir en restant en france, de voir leur situation administrative "s'améliorer"?

merci des réponses

Par **etrangers sans droit**, le **25/09/2009** à **23:08**

bonjour,

les roumains ont le droit de séjourner mais pas de travailler sans en demander l'autorisation en france

pour y vivre plus de trois mois tous étrangers doivent demander un titre de séjour à la préfecture accompagné du passeport

cordialement